

« Produire plus et préserver mieux », c'est possible !

Séminaire de clôture de l'appel à projets « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier »

7-8 avril 2015, La Défense

« Au long de ce séminaire, nous allons avoir la confirmation que la gestion durable des forêts représente une réalité : les aspects économiques, sociaux, environnementaux peuvent aller de pair, ils ne sont pas contradictoires, il n'y a pas de guerre entre les trois piliers du développement durable ».

C'est par ces mots que José Ruiz, sous-directeur des espaces naturels au ministère en charge de l'écologie, introduisait le séminaire de clôture de l'appel à projets relatif à la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier qui s'est tenu les 7 et 8 avril à La Défense. A ses côtés, Véronique Borzeix, sous-directrice de la forêt et du bois au ministère en charge de la forêt, soulignait toute l'importance des enseignements de cet appel à projets pour les travaux du Programme national de la forêt et du bois.

Lancé il y a deux ans, dans le cadre de la stratégie nationale de la biodiversité, cet appel à projets poursuivait deux objectifs : développer des actions favorables à la biodiversité dans le cadre de stratégies locales de développement forestières (SLDF), c'est-à-dire chartes forestières de territoire (CFT) ou plans de développement de massif (PDM), d'une part, favoriser l'utilisation de l'indice de biodiversité potentielle (IBP), d'autre part.

Quarante territoires en démarche de développement forestier ont fait acte de candidatures ; 25 projets ont été retenus, 21 CFT et 4 PDM, sous maîtrise d'ouvrage de parcs naturels régionaux (6 projets), de CRPF (7), d'intercommunalités (5), de communes forestières (3), de l'ONF(2), d'un groupement forestier ou d'une structure environnementale. En moyenne, le coût de chaque projet s'est élevé à 70 k€ avec une subvention du MEDDE de 55 k€, pour un coût total du programme de 2 M€, dont 1,5 M€ apporté par le ministère de l'écologie.

Le programme a été co-porté par le MEDDE, par la fédération des parcs naturels régionaux et par la fédération des communes forestières (FNCOFOR), dans le prolongement de sa mission d'animation du réseau national des chartes forestières de territoire, en lien avec le ministère de l'agriculture.

Le séminaire réunissait une centaine de personnes, dont nombre d'animateurs de SLDF, un public toujours jeune, plein de fougue et d'engagement mais, hélas, trop souvent encore sous des statuts précaires justifiant le sobriquet regrettable d' « intermittents du développement durable ». La première journée a été consacrée à la restitution de projets détaillant les actions menées selon les trois thématiques du programme, la connaissance, les pratiques, le suivi/évaluation. Ces restitutions seront réunies, comme l'ensemble des documents du programme, sur les sites du MEDDE et de la FNCOFOR.

La recherche des données naturalistes se retrouve dans tous les projets, avec l'identification et la mise en partage des informations disponibles ainsi que la réalisation d'études et d'inventaires complémentaires. L'IBP a été utilisé dans un grand nombre de projets : créé pour être appliqué au niveau de l'unité de gestion, il fonctionne au niveau territorial mais des

travaux restent à mener pour arriver à une mise en œuvre plus simple, moins lourde, à partir notamment d'une méthode d'échantillonnage par type de peuplement ou de l'utilisation de photos satellite ou du LIDAR. Connectées avec la nécessité de mettre en place, au cœur du Programme national de la forêt et du bois, une batterie d'indicateurs permettant de définir, qualifier et de suivre la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, ces questions délicates sont évidemment essentielles.

De belles images ont été présentées par les porteurs des projets :

- la conduite par l'association syndicale libre de gestion forestière de la montagne de Lure d'un PSG concerté avec intégration des réservoirs de biodiversité et la réalisation d'éclaircies avec IBP avant et après les travaux ;

- l'étude en Bigorre des relations entre biodiversité et résilience, à travers l'économie de l'eau, appuyée sur les communautés fongiques et la relation arbres/champignons : contrairement à ce qu'on pourrait attendre, l'assèchement du sol forestier après les pluies est moins rapide dans une forêt ouverte à sous-étage et surface terrière de 30 m² que dans une forêt fermée à surface terrière de 50 m² ;

- la réalisation dans le secteur du Grand Évreux d'inventaires centrés sur des secteurs à intérêt environnemental fort puis l'établissement de fiches types comprenant des préconisations de gestion pour chaque habitat ;

- la réalisation également de diagnostics de territoire, de fiches techniques de description et de prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière avec porter à la connaissance des propriétaires forestiers et incitation à la réalisation de PSG volontaires incluant un diagnostic IBP ;

- des journées de sensibilisation des entrepreneurs de travaux forestiers sur les atouts de la biodiversité dans le Parc naturel Normandie Maine : les ETF sont des professionnels très occupés et peu disponibles, quarante d'entre eux ont pourtant répondu à l'invitation de l'interprofession normande « Professions Bois » et du Parc pour quatre journées de terrain couplant sylviculture/exploitation et biodiversité et permettant des débats hors cadre contractuel avec les représentants des donneurs d'ordre ;

- l'établissement dans le Parc des Bauges d'un protocole « forêts matures » et son application sur trois opérations de gestion, une opération de câblage, la création d'une desserte forestière, l'établissement d'un PSG.

Tous les porteurs de projet ne se sont bien sûr pas exprimés et d'autres exemples auraient pu être apportés. Les débats ont confirmé l'intérêt des actions menées, des outils élaborés et déployés ; ils ont fait apparaître aussi des points de progrès :

- renforcer les liens entre les chercheurs et les gestionnaires, « les forestiers ne doivent pas hésiter à frapper à la porte des chercheurs » ;

- amplifier le dialogue « terrain » entre forestiers et naturalistes : les outils ou les projets concrets en constituent de bonnes opportunités ;

- pousser jusqu'au bout la logique territoriale de ces projets et amener les propriétaires forestiers, de petite et moyenne forêt en priorité, à se regrouper dans des ASLGF et à monter des PSG concertés, à l'image de ce qui a été présenté en montagne de Lure ou par le représentant du conseil régional de Rhône-Alpes ;

- veiller à l'articulation entre les différentes échelles, nationale, régionale, territoriale et jusqu'à la forêt, et, à chacune de ces échelles, avoir une coordination harmonieuse entre les politiques publiques ;

- croiser les différents enjeux au niveau territorial pour trouver le bon équilibre entre toutes les composantes d'un développement forestier dans la multifonctionnalité et dans la durée ;

-relever la gageure de simplifier, sans perdre leur fondement scientifique, les protocoles de description, d'inventaires et de diagnostic pour en permettre l'application « en routine » : en la matière, le protocole parfait mais trop lourd et trop « subtil » à mettre en œuvre ne constitue pas la solution... ;

-déployer une pédagogie de transfert pour diffuser les connaissances auprès des acteurs-clés, acteurs-relais ou acteurs directs, et en permettre l'application à travers une gestion forestière appropriée.

Ainsi, plus de 7 ans après sa signature, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, par les représentants de l'amont forestier et la fédération France Nature Environnement, le fameux protocole « ++ » reçoit confirmation de la pertinence de son objectif de « produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité à travers une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts ».

Certes tout n'est pas calé, il reste en particulier des outils à mettre au point et il faudra toujours trouver les moyens de financer l'indispensable animation de ces projets territoriaux. Mais, comme l'ont montré dans leurs interventions les représentants des ministères de l'agriculture et de l'écologie, du Commissariat général à l'égalité des territoires, des Conseils régionaux d'Ile de France, de Lorraine, de Pays de la Loire et de Rhône-Alpes, de l'ADEME ou de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, deux facteurs de développement apparaissent dorénavant nettement : une volonté politique existe et se déploie avec un relais très fort des conseils régionaux ; des moyens financiers aussi peuvent être mobilisés.

Pour la représentante de France Nature Environnement, cet appel à projets est très positif ; 12 des 25 projets comportaient des partenariats forts avec des associations de protection de la nature : toutes ont fait remonter des retours positifs. « Mais on est encore au début, des cadres ont été fondés sur l'action, il faut donner suite à tout ce travail... »

Ainsi, la vitrine d'opérations démonstratives que les signataires du protocole « ++ » souhaitaient constituer dès l'automne 2007 commence enfin à se garnir : l'un des rédacteurs de ce protocole que je suis s'en réjouit vivement. La voie est tracée, il faut continuer dans ce sens.

Charles Dereix